

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 15:13
À: 'Francois Gaucher'
Objet: RE : Commentaire au sujet des tarifs d'électricité tel que proposé par Hydro Québec

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Francois Gaucher [mailto:fgaucher@ergon.qc.ca]
Envoyé : mercredi 21 janvier 2004 10:01
À : Secrétariat (usager)
Objet : Commentaire au sujet des tarifs d'électricité tel que proposé par Hydro Québec

Bonjour

Je viens de lire la proposition de Hydro-Québec pour une tarification a 2 vitesses, ie 16000 kWh par année a un taux et plus de 16000 kWh par année a un autre taux. Je possède une maison de type cottage et nous sommes une famille de 5 (2 adultes et 3 enfants). J'ai vérifié notre consommation de l'année dernière et a ma grande surprise, sur 12 mois, nous avons consommé autour de 37000 kWh. Pendant seulement la période de décembre a mars, nous avons consommé 11850 kWh.

Je trouve cette proposition de Hydro-Québec un peu exagérée. Aussi bien dire que la hausse proposée touchera la majeure partie des ménages québécois. Pour ne consommé 16,000 kWh par année il faut être seul et vivre dans un appartement.

Est-ce la méthode que le gouvernement Québécois a trouvé pour aider les familles ?

Sachez qu'une famille comme nous avec 3 enfants, les douches, les lavages de linges, etc. (et nous n'avons même pas de piscine) c'est facile de consommé beaucoup d'électricité et ce n'est pas du luxe. Dans un scénario comme le nôtre c'est le stricte minimum et je suis certain qu'il y a beaucoup de familles au Québec dans cette situation.

Je proposerais plutôt des tarifs plus hauts pour:

- 1) ceux qui chauffe leur piscine à l'électricité
- 2) les grosses maisons occupées par peu de personnes

F.Gaucher
Boisbriand